

Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004

Marie Cordier, Cédric Houdré, Catherine Rougerie*

Le revenu, la catégorie sociale, la localisation géographique, l'âge ainsi que les héritages ou donations reçues sont des facteurs discriminants dans la constitution des patrimoines bruts des ménages. Cependant, ces facteurs ne rendent compte que pour moitié environ de la dispersion de ces patrimoines. Entre 1992 et 2004, la plupart des indicateurs indiquent une stabilité des inégalités sur l'ensemble de la population. Cette situation recouvre toutefois des évolutions contrastées. Les inégalités sont stables parmi les ménages propriétaires de leur résidence principale et parmi les plus de 60 ans. Elles ont progressé parmi les ménages âgés de 30 à 50 ans, ainsi que parmi les ménages à revenus modestes. En comparaison du reste de la population, le patrimoine brut des jeunes est moindre en 2004 qu'il y a 12 ans, tandis que celui des plus de 50 ans a augmenté.

Dans une acception large, le patrimoine peut être défini comme les avoirs accumulés permettant à une personne ou à un ménage de disposer de ressources futures (Lollivier et Verger, 1996). Ces avoirs incluraient ainsi les droits

à la retraite – présente ou future –, ou encore le capital humain. Ce dernier inclut l'ensemble des connaissances ou savoir-faire acquis par un individu et conditionne ses capacités productives et ses revenus. Compte tenu de la difficulté à évaluer ces deux gran-

deurs et à les agréger dans un ensemble cohérent, l'étude se limite ici au patrimoine matériel, négociable et transmissible, hors biens durables, bijoux et objets d'art. Il s'agit par ailleurs d'un patrimoine brut, dont l'endettement éventuel n'est pas déduit (*encadré 1*).

* Marie Cordier, Cédric Houdré et Catherine Rougerie font partie de la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee.

En 2004, le patrimoine brut des ménages vivant en France métropolitaine est en moyenne de 167 000 euros. Les 10 % les plus riches possèdent au total 45 % de l'ensemble du patrimoine, avec des avoirs supérieurs à 382 000 euros. La moitié des ménages possède moins de 98 000 euros, et les 10 % les plus pauvres moins de 900 euros.

La connaissance des hauts comme des bas patrimoines dans une enquête reste cependant fragile (*encadré 1*). Compte tenu en particulier de la difficulté à appréhender les patrimoines les plus élevés, des informations sur l'impôt sur la fortune (ISF) peuvent compléter les données de l'enquête. Bien que le patrimoine imposable à l'ISF ne soit pas tout à fait comparable à celui qui est décrit dans les enquêtes, quelques ordres de grandeur peuvent être proposés à titre illustratif : environ 300 000 ménages sont redevables de l'impôt sur la fortune, soit 1,2 % des ménages (*figure 1*). Le seuil d'imposition sur la fortune était de 720 000 euros en 2003. Parmi ces redevables, le patrimoine des 10 % les plus riches est trois fois et demie supérieur à ce seuil ; celui des 1 % les plus fortunés est 11,5 fois supérieur.

Le patrimoine des ménages s'est diversifié au cours de ces trente dernières années. Selon les comptes nationaux, le patrimoine financier représente en 2004 plus de 40 % du patrimoine global des ménages ; il en a même représenté plus de la moitié lors de la période de montée de la Bourse entre 1998 et 2000, contre moins d'un tiers à la fin des années soixante-dix. Dans les portefeuilles financiers, les valeurs mobilières, l'assurance-vie, l'épargne logement occupent une place croissante.

L'achat du logement : facteur essentiel d'accumulation de patrimoine

Le patrimoine brut d'un ménage résulte d'un processus d'accumulation, conditionné par ses capacités d'épargne et par la durée de la période au cours de laquelle il a réalisé cette épargne. Certains ménages ont par ailleurs bénéficié d'héritages ou de donations, ou au contraire en ont réalisées au profit d'autres ménages – leurs enfants en particulier. Le pro-

cessus d'accumulation dépend notamment des différents calendriers démographiques, comme l'âge d'entrée dans la vie active, celui du premier emploi, de la première mise en couple ou du premier héritage. Ces éléments ont tendance à se décaler dans le temps : par exemple, l'entrée sur le marché du travail est plus tardive aujourd'hui qu'il y a dix ans.

L'accession à la propriété est une des principales modalités de constitution du patrimoine pour les ménages français. Plus de la moitié des ménages possèdent

Figure 1 - Répartition des masses de patrimoine

Ensemble des ménages		
Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	Masse totale du patrimoine des ménages (en %)
1	1 270	13
10	382	46
50	99	93

Note : 1 % des ménages ont un patrimoine brut total supérieur à 1,2 million d'euros. Leur patrimoine représente 13 % du patrimoine brut total des ménages. L'estimation du patrimoine en haut de la distribution est fragile.
Source : Insee, enquête Patrimoine 2004.

Ménages imposables à l'ISF		
Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	Masse totale du patrimoine imposable à l'ISF (en %)
1	8 245	12
5	3 517	24
10	2 520	33
50	1 161	72
Seuil d'imposition	720	100

Note : le patrimoine imposable à l'ISF n'est pas directement comparable au patrimoine calculé dans l'enquête. Tout d'abord, il s'agit d'un patrimoine net, les dettes et charges étant déduites. De manière simplifiée, le patrimoine professionnel exploité est exclu de l'assiette. La résidence principale bénéficie d'un abattement de 20 %. Le patrimoine imposable à l'ISF est un minorant du patrimoine obtenu par l'enquête. En 2005, le seuil d'imposition sur la fortune était de 720 000 euros.
1 % des ménages imposables à l'ISF ont un patrimoine imposable supérieur à 8,2 millions d'euros. Leur patrimoine représente 12 % du patrimoine total des redevables de l'ISF.
Source : Direction générale des impôts, 2003.

Encadré 1

Sources et concept de patrimoine utilisés

Les données utilisées pour cette étude proviennent essentiellement des enquêtes sur le patrimoine des ménages menées par l'Insee en 1992 et 2004. Les informations sur l'impôt sur la fortune sont issues d'une exploitation des déclarations des contribuables réalisées par la Direction générale des impôts.

Les enquêtes de l'Insee permettent de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. L'enquête la plus récente a eu lieu d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages. Les chiffres de 2004 sont provisoires.

Cette étude se fonde sur la mesure d'un **patrimoine brut** : l'endettement du ménage n'est pas déduit. De ce fait, la valeur totale de la résidence principale est incluse dans le patrimoine dès lors que le ménage en est devenu propriétaire. Le patrimoine inclut la résidence principale, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant. Il n'inclut pas les bijoux, les œuvres d'art et de collec-

tion, ou plus généralement les biens durables (véhicules, mobilier, électroménager, etc.).

Les mesures du patrimoine présentées ici sont des estimations obtenues à partir des réponses des ménages, effectuées en tranches ou en fourchettes. Des montants en continu sont reconstitués selon la technique dite « des résidus simulés » : ils sont en effet indispensables afin de procéder à des analyses de dispersion ou de concentration (*Économie et Statistique* n° 296-297, 1996). Une reconstitution des différents montants de patrimoine de chaque enquêté est alors établie, par régression linéaire sur un certain nombre de variables explicatives ; à cette prédiction est ajoutée un résidu aléatoirement déterminé, en imposant bien sûr au résultat de se situer dans la tranche ou la fourchette déclarée lors de l'enquête.

Les enquêtes détaillent le patrimoine financier, mesuré comme la somme des différents actifs financiers : compte-chèques, livrets, assurance-vie, valeurs mobilières. De même, le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel sont la

somme de leurs composantes : résidence principale, résidence secondaire et immobilier de rapport – pour l'immobilier –, actifs professionnels ou valeur de l'entreprise dans le cas du patrimoine professionnel.

Les ménages déclarent, dans les enquêtes, des montants inférieurs à ceux qui figurent dans les comptes nationaux. Les écarts sont parfois importants, en particulier pour les actifs financiers. Cette sous-estimation reflète la dissimulation mais aussi la difficulté qu'ont les ménages à évaluer leur patrimoine. Par exemple, il est possible que, dans l'évaluation de leurs valeurs mobilières, beaucoup de ménages tiennent plus volontiers compte des pertes éventuelles que des gains potentiels ; ou encore que la valeur de rachat de certains produits d'assurance-vie leur soit inconnue. La sous-estimation provient aussi de la représentation insatisfaisante des très riches, difficiles à échantillonner, parce qu'ils sont peu nombreux (Arrondel et alii, 1996). Mais le recours aux enquêtes est indispensable pour rendre compte de la répartition inégale des richesses et appréhender les mécanismes d'accumulation sous-jacents.

leur résidence principale (55,7 % en 2004, 53,1 % en 1992). La moitié des propriétaires a un patrimoine supérieur à 177 000 euros en 2004, alors que ce montant n'est que de 5 400 euros pour les non-propriétaires. Le montant de la résidence principale est toutefois inclus dans le patrimoine, même si des emprunts sont en cours, car il s'agit ici de patrimoine brut.

La propriété n'est pas en elle-même facteur d'inégalités. Ce sont plutôt les caractéristiques sociodémographiques des propriétaires comme des non-propriétaires qui permettent de

comprendre leur différence de richesse. Ceux qui ne possèdent pas leur résidence principale sont plutôt jeunes : c'est le cas de 42 % des ménages dont la personne de référence a moins de trente ans, contre 28 % dans la population totale. Ces ménages sont aussi plus fréquemment des personnes seules ou des familles monoparentales et sont plus nombreux à vivre dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou en région parisienne.

Rendant compte de situations plus hétérogènes, la concentration des patrimoines est plus

forte chez ceux qui ne possèdent pas leur résidence que chez les propriétaires. Par exemple, chez les propriétaires, les 10 % des ménages les plus fortunés ont 37 % du patrimoine total, alors que chez les non-propriétaires, ils ont une part presque deux fois plus forte (72 %).

Hausse des inégalités de patrimoine parmi les 30 à 50 ans

L'accumulation d'un patrimoine répond à plusieurs motifs dont les effets se combinent et par-

fois se contrecarrent. Les capacités d'épargne et les besoins de consommation varient avec les phases du cycle de vie : un ménage aura tendance à consommer plutôt qu'épargner, voire à s'endetter au début de sa vie, puis à épargner pour ses vieux jours. Ceci induit plutôt

une croissance du patrimoine jusqu'à l'âge de la retraite et une décroissance ensuite. Mais l'épargne peut également répondre à un souci de protection contre les aléas de la vie, en particulier contre le risque de chômage, ou encore à une volonté de transmettre un pa-

trimoine à ses descendants. Dans ce dernier cas, le patrimoine aura tendance à croître tout au long de la vie. Par ailleurs, le montant de patrimoine dépend également des différents héritages ou donations versées ou reçues par le ménage.

Figure 2 - Inégalités de patrimoine

		1992						
		Disparités		Dispersion		Concentration		
		Patrimoine médian relatif	D9/D5	Q3/Q1	Gini	Theil	moyenne/médiane	Pouvoir explicatif du critère (en %)
Ensemble		100,0	4,1	20,4	0,64	0,79	1,7	
Revenu	1 ^{er} quartile (inférieur)	16,4	10,7	44,7	0,70	0,91	3,9	27,5
	2 ^e quartile	86,2	3,4	17,2	0,59	0,64	1,4	
	3 ^e quartile	142,1	2,6	8,2	0,52	0,50	1,2	
	4 ^e quartile (supérieur)	285,3	3,1	3,1	0,50	0,48	1,5	
	Revenu non déclaré	83,7	5,0	17,6	0,65	0,78	1,9	
Âge	Moins de 30 ans	6,7	21,2	20,9	0,75	1,07	6,0	10,9
	30 à 40 ans	83,3	4,2	26,4	0,63	0,74	1,7	
	40 à 50 ans	160,0	3,2	8,3	0,57	0,62	1,4	
	50 à 60 ans	163,7	3,4	5,7	0,58	0,65	1,6	
	60 à 70 ans	122,4	3,9	6,7	0,62	0,74	1,7	
	Plus de 70 ans	78,7	4,2	9,8	0,63	0,75	1,8	
Type de ménage	Personne seule	31,0	7,7	25,7	0,70	0,96	3,0	7,3
	Couple sans enfant	129,6	3,7	8,5	0,60	0,69	1,7	
	Couple avec 1 enfant	141,5	3,3	12,0	0,60	0,74	1,5	
	Couple avec 2 enfants	160,0	3,1	6,6	0,55	0,55	1,4	
	Couple 3 enfants ou plus	131,6	3,4	37,4	0,63	0,77	1,6	
	Famille monoparentale	12,2	19,4	70,6	0,76	1,17	7,3	
	Autres ménages	140,7	3,4	7,7	0,58	0,61	1,5	
Catégorie sociale du ménage	Agriculteurs	155,2	4,0	7,6	0,58	0,59	1,7	29,4
	Petits indépendants	209,8	3,3	4,9	0,52	0,47	1,5	
	Gros indépendants	635,9	3,9	4,5	0,58	0,62	2,0	
	Professions libérales	511,7	2,5	5,4	0,49	0,42	1,2	
	Cadres	226,1	3,1	4,7	0,54	0,54	1,5	
	Professions intermédiaires	144,5	2,6	8,1	0,50	0,44	1,2	
	Employés	31,5	7,1	31,3	0,65	0,76	2,8	
	Ouvriers qualifiés	66,2	3,3	24,9	0,58	0,62	1,4	
Ouvriers non qualifiés	12,5	14,1	60,4	0,68	0,83	4,5		

De manière générale, la fréquence des transferts augmente avec l'âge : en 2004, 20 % des ménages de moins de trente ans ont reçu un héritage ou une donation, contre 40 % pour ceux qui ont entre 40 et 50 ans et 51 % pour les plus de 50 ans. Il y a là aussi un mécanisme qui

renforce l'effet de l'âge sur la constitution des patrimoines. Ces effets spécifiques à l'âge peuvent néanmoins se combiner avec des effets de générations, difficiles à dissocier les uns des autres. À ce titre, le patrimoine est tout d'abord croissant puis décroissant selon l'âge. Les phé-

nomènes de cycle de vie évoqués ci-dessus permettraient en théorie d'obtenir un tel profil par âge. Cependant, l'effet d'âge constaté ici ne traduit par uniquement ces phénomènes. La forme du profil observé est, sinon créée, du moins accentuée par des effets de génération : les

Figure 2 - Inégalités de patrimoine (suite)

		2004						
		Disparités	Dispersion		Concentration			
			Patrimoine médian relatif	D9/D5	Q3/Q1	Gini	Theil	moyenne/médiane
Ensemble		100,0	3,9	26,9	0,64	0,81	1,7	
Revenu	1 ^{er} quartile (inférieur)	10,7	17,4	89,0	0,75	1,15	6,6	24,5
	2 ^e quartile	84,9	2,9	17,7	0,59	0,68	1,4	
	3 ^e quartile	139,9	2,6	4,4	0,51	0,50	1,3	
	4 ^e quartile (supérieur)	263,9	3,0	2,8	0,49	0,46	1,5	
	Revenu non déclaré	4,9	40,1	69,3	0,83	1,52	15,1	
Âge	Moins de 30 ans	4,8	23,2	16,6	0,79	1,28	6,9	10,4
	30 à 40 ans	71,6	3,7	41,9	0,62	0,76	1,6	
	40 à 50 ans	125,9	3,3	16,3	0,61	0,73	1,5	
	50 à 60 ans	157,8	3,3	6,5	0,58	0,65	1,6	
	60 à 70 ans	142,3	3,1	7,1	0,59	0,73	1,5	
	Plus de 70 ans	94,0	4,2	11,8	0,62	0,71	1,7	
Type de ménage	Personne seule	24,7	9,1	50,9	0,71	0,98	3,6	9,6
	Couple sans enfant	148,7	3,3	6,4	0,58	0,66	1,5	
	Couple avec 1 enfant	136,2	3,1	9,0	0,59	0,66	1,5	
	Couple avec 2 enfants	150,6	2,8	4,5	0,55	0,66	1,4	
	Couple 3 enfants ou plus	140,2	3,5	14,4	0,61	0,71	1,6	
	Famille monoparentale	16,3	13,4	81,7	0,71	0,99	5,1	
	Autres ménages	83,4	5,3	27,8	0,67	0,84	2,0	
Catégorie sociale du ménage	Agriculteurs	171,8	4,3	6,6	0,59	0,61	1,8	24,7
	Petits indépendants	168,0	3,9	5,9	0,61	0,76	1,8	
	Gros indépendants	490,6	4,2	6,0	0,60	0,64	1,7	
	Professions libérales	338,4	3,1	4,5	0,52	0,47	1,4	
	Cadres	204,6	2,9	5,1	0,51	0,48	1,3	
	Professions intermédiaires	125,9	2,7	10,6	0,53	0,53	1,3	
	Employés	28,0	8,0	52,9	0,66	0,80	3,0	
	Ouvriers qualifiés	74,6	3,0	34,5	0,57	0,60	1,3	
Ouvriers non qualifiés	9,8	17,1	81,3	0,69	0,88	5,9		

ménages les plus âgés n'ont profité de la période de croissance d'après-guerre que tardivement dans leur vie. Les 40-60 ans ont en revanche bénéficié pleinement de cette période, qui s'est accompagnée d'un faible chômage et d'un accès facilité au marché du crédit. En 2004, les plus de 50 ans possèdent plus qu'en 1992 en termes relatifs, alors que les moins de 30 ans ont moins. Cette situation pourrait résulter à la fois du vieillissement de la génération des « baby-boomers » et de l'arrivée de jeunes générations ayant vécu des situations économiques

moins favorables, consécutives aux chocs pétroliers (*figure 2* ; Lollivier, Verger, 1996).

L'accumulation ne suffit pas à expliquer la concentration du patrimoine. En effet, les inégalités à âge donné restent comparables aux inégalités dans l'ensemble de la population : la plupart des indicateurs de dispersion et de concentration dans chaque tranche d'âge sont proches de ceux pour la population dans son ensemble. Par ailleurs, entre 1992 et 2004, ils sont stables dans la plupart des tranches d'âge, sauf chez les 30 à 50 ans, où ils augmentent (*encadré 2* et *figure 2*).

Le revenu et la catégorie sociale : des déterminants majeurs

Le revenu est un déterminant majeur des inégalités de patrimoine du fait de son impact sur la capacité à épargner. Parmi le quart des ménages les plus aisés en termes de revenus perçus, un sur deux détient un patrimoine supérieur à 259 000 euros. Parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus faibles, un sur deux a un patrimoine inférieur à 11 000 euros : le rapport est donc de 1 à 25, et s'est accru

Figure 2 - Inégalités de patrimoine (suite)

		1992						
		Disparités	Dispersion		Concentration			
			Patrimoine médian relatif	D9/D5	Q3/Q1	Gini	Theil	moyenne/médiane
Type de commune	Commune rurale	139,3	3,0	4,5	0,54	0,56	1,4	2,7
	Moins de 20 000 habitants	105,9	3,7	11,5	0,60	0,65	1,5	
	De 20 000 à 100 000 hab.	55,0	6,1	35,3	0,69	0,99	2,7	
	Plus de 100 000 habitants	54,0	5,9	32,3	0,68	0,91	2,5	
	Agglo. parisienne hors Paris	126,7	4,4	33,8	0,65	0,76	1,8	
	Ville de Paris	70,3	9,0	44,5	0,72	1,05	3,6	
Diplôme relatif	Pas ou peu diplômé	32,0	7,5	46,0	0,68	0,86	2,9	12,9
	Moyennement diplômé	114,2	3,2	13,8	0,58	0,63	1,4	
	Diplômé	123,7	3,4	13,2	0,61	0,74	1,6	
	Très diplômé	203,7	3,6	6,4	0,58	0,64	1,6	
Présence d'un indépendant	Ménage comportant au moins un indépendant en activité	221,8	3,5	5,3	0,49	0,59	1,4	17,3
	Ménage ne comportant aucun indépendant en activité	76,0	4,0	26,1	0,63	0,74	1,7	
Résidence principale	Ménages propriétaires de leur résidence principale	188,5	2,9	2,6	0,46	0,42	1,5	31,0
	Ménages non propriétaires de leur résidence principale	8,8	14,5	14,5	0,79	1,35	5,7	
Transmissions	Ménages ayant reçu un héritage ou une donation	161,5	3,4	4,7	0,56	0,61	1,6	9,8
	Ménages n'ayant reçu aucun héritage ou donation	41,5	6,9	37,5	0,67	0,86	2,8	

depuis 1992. En outre, parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus faibles, les 10 % les moins pauvres possèdent désormais 55 % du patrimoine de ce groupe particulier alors que cette part n'était que de 48 % en 1992.

Le patrimoine médian des indépendants s'élève à 202 000 euros en 2004 : cela signifie qu'un indépendant sur deux à un patrimoine supérieur à ce niveau. Ce patrimoine est trois fois plus élevé que le patrimoine médian des salariés. D'une part, il comporte

une composante professionnelle, qui représente 34 % de leur patrimoine total. D'autre part, les indépendants épargnent plus que les salariés pour leur patrimoine privé, notamment afin de compenser des droits à la retraite et une couverture sociale

Figure 2 - Inégalités de patrimoine (suite)

		2004						
		Disparités	Dispersion		Concentration			
		Patrimoine médian relatif	D9/D5	Q3/Q1	Gini	Theil	moyenne/médiane	Pouvoir explicatif du critère (en %)
Type de commune	Commune rurale	128,8	3,2	4,4	0,57	0,65	1,6	2,0
	Moins de 20 000 habitants	125,4	3,0	12,2	0,57	0,62	1,4	
	De 20 000 à 100 000 hab.	70,9	5,0	55,2	0,67	0,87	2,0	
	Plus de 100 000 habitants	64,2	5,4	51,5	0,67	0,88	2,1	
	Agglo. parisienne hors Paris	71,7	5,7	55,1	0,68	0,92	2,3	
	Ville de Paris	51,8	12,2	74,5	0,75	1,23	5,0	
Diplôme relatif	Pas ou peu diplômé	42,6	5,5	60,3	0,68	0,94	2,4	10,1
	Moyennement diplômé	106,6	3,2	14,4	0,57	0,61	1,4	
	Diplômé	122,9	3,3	15,9	0,62	0,80	1,6	
	Très diplômé	191,0	3,7	7,9	0,59	0,67	1,6	
Présence d'un indépendant	Ménage comportant au moins un indépendant en activité	206,8	3,9	5,2	0,59	0,68	1,8	16,3
	Ménage ne comportant aucun indépendant en activité	81,6	3,7	34,9	0,62	0,71	1,6	
Résidence principale	Ménages propriétaires de leur résidence principale	180,3	2,9	2,6	0,45	0,42	1,5	32,8
	Ménages non propriétaires de leur résidence principale	5,5	18,2	22,9	0,82	1,63	7,4	
Transmissions	Ménages ayant reçu un héritage ou une donation	169,7	3,4	4,2	0,55	0,59	1,5	11,2
	Ménages n'ayant reçu aucun héritage ou donation	46,0	5,7	50,7	0,67	0,90	2,4	

Note : catégorie sociale : correspond à la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence divisée en 9 postes. La décomposition est la suivante : les agriculteurs, les indépendants chefs d'entreprise de moins de 10 salariés, les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, les professions libérales, les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers et les inactifs. Les retraités et les inactifs ayant déjà travaillé, sont classés dans la catégorie correspondant à leur ancienne activité. En l'absence d'information sur la personne de référence, on prend le conjoint, et à défaut, l'information disponible sur le père de la personne de référence ou du conjoint.

Revenu : correspond à la déclaration fiscale de revenus du ménage. La variable est issue d'un appariement avec des données de la Direction générale des impôts. Diplôme relatif : un même diplôme n'a pas la même valeur aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Afin de pouvoir comparer les niveaux de diplôme dans le temps, et notamment avec les données de l'enquête Patrimoine 92, une variable de diplôme relatif a été construite. Pour cela, on prend donc en compte à la fois le niveau de diplôme obtenu et l'âge.

Patrimoine médian relatif : (patrimoine médian de la strate / patrimoine médian de l'ensemble des ménages) x 100.

Sources : enquêtes Actifs financiers 1992 et Patrimoine 2004.

plus faibles (Cordellier, Missègue, 1999).

En ce qui concerne les salariés, le patrimoine médian des cadres est vingt fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés. Cet écart s'explique par le revenu ou le diplôme, car ils sont fortement liés à la catégorie sociale, et par l'âge moyen, du fait des déroulements de carrière ; la proportion des cadres et des professions intermédiaires est également moins forte chez les jeunes.

Les inégalités ne sont pas liées seulement à l'âge, au revenu ou à la catégorie sociale

L'indicateur de Theil permet de mener une analyse de la concentration des patrimoines, en distinguant dans l'inégalité totale le pouvoir explicatif d'un critère de celui des autres facteurs – dont certains peuvent d'ailleurs ne pas être observés dans l'enquête (*encadré 2*). Selon cet indicateur, le revenu, l'âge et la catégorie sociale étaient les déterminants majeurs des inégalités en 1992. Le revenu et la catégorie sociale expliquaient chacun environ 30 % des inégalités, et l'âge 11 % (*figure 2*). Ces effets ne peuvent toutefois pas être additionnés, dans la mesure où les facteurs sont liés entre eux. La combinaison de l'âge, de la catégorie sociale et de la zone d'habitation rendaient compte de 47 % de l'inégalité en 1992. En 2004, chacun des critères principaux perd un peu de son pouvoir explicatif : la part expliquée par le revenu ou la catégorie sociale passe à 25 % et celle de l'âge avoisine les 10 %. Cette fois, c'est la combinaison du revenu, de la catégorie sociale et du fait

Encadré 2

Disparités, dispersion, concentration Indices de Theil et de Gini

Trois notions permettent d'analyser les inégalités de patrimoine. La mesure des disparités s'appuie sur des comparaisons d'indicateurs de tendance centrale (moyennes, médianes) selon certaines stratifications (revenu, âge, etc.).

Les indicateurs de **dispersion** évaluent des écarts entre quantiles de distribution ; il est ainsi possible de calculer le rapport entre le patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (décile supérieur) et celui au-dessous duquel se situent les 50 % les moins riches (médiane).

Les indicateurs de **concentration**, quant à eux, tiennent compte des montants de tous les patrimoines y compris les plus importants. Par exemple, la part des 10 % des ménages les plus riches peut être calculée dans la masse totale des patrimoines. Les **indices de Theil et de Gini** mesurent l'écart entre la distribution observée et une distribution théorique exactement

égalitaire, dans laquelle la moitié des ménages, par exemple, posséderait la moitié du patrimoine total. Plus l'indice de Gini se rapproche de 1 ou plus l'indicateur de Theil est élevé, plus la distribution est concentrée.

L'indicateur de Theil possède la propriété d'être décomposable suivant un critère de stratification donné. La décomposition permet de calculer la part des inégalités expliquée par le critère retenu (inégalité inter-strates) et la part de l'inégalité résiduelle (inégalité intra-strates). L'inégalité intra-strates ainsi calculée est une moyenne de l'inégalité au sein de chaque strate, pondérée par la part de chaque strate dans le patrimoine total. Ainsi, l'inégalité intra-strates dépend non seulement des inégalités au sein de chaque strate mais également de la structure de la population suivant le critère retenu. Bien sûr, l'inégalité inter-strates dépend également de cette structure.

d'avoir reçu un héritage ou une donation qui est la plus discriminante et elle rend compte de 45 % de l'inégalité.

Une analyse économétrique permet d'apprécier le pouvoir explicatif des différents critères (*encadré 3*). Les facteurs les plus discriminants en 2004 sont, selon cette analyse, le revenu du ménage, l'âge, le fait d'avoir bénéficié d'une plus-value sur son logement, et les héritages ou donations reçus (*figure 3*). En 1992, le type de commune, la catégorie sociale et le type de ménage avaient un impact plus fort que celui des transmissions ou des plus-values sur le logement. Ces fluctuations sont sans doute imputables à l'effet du retard des

calendriers démographiques ; comme la plupart des transmissions ont lieu en moyenne plus tard qu'il y a dix ans, l'analyse menée rend compte d'un écart plus grand entre ceux qui héritent de façon précoce et les autres. De même, les prix des logements dépendent de l'évolution du marché immobilier et engendrent donc un écart plus grand entre ceux qui ont bénéficié d'une plus-value et ceux qui n'en ont pas bénéficié. Cette analyse économétrique, tout comme la décomposition de l'indicateur de Theil, ne parvient à expliquer que la moitié des inégalités. De plus, le pouvoir explicatif des déterminants usuels semble avoir légèrement baissé.

Des inégalités en augmentation chez les ménages à revenus modestes

Pour l'ensemble de la population, l'indicateur de Theil évolue peu entre 1992 et 2004, passant de 0,79 à 0,81. Cette stabilité de la concentration des patrimoines recouvre toutefois des réalités fortement contrastées. Avec un indicateur de Theil évoluant de 0,59 à 0,55 sur la période, les inégalités sont tout d'abord stables au sein des ménages touchant des revenus supérieurs au revenu annuel médian. Elles ont en revanche augmenté pour les ménages gagnant moins : l'indicateur de Theil passe par exemple de 0,91 à 1,15 parmi ceux qui gagnent le moins (figure 2). De même, les inégalités ont progressé plus fortement pour les agriculteurs et les petits indépendants (possédant une entreprise de moins de 10 salariés), que chez les salariés ou les professions libérales.

Des différences existent également entre les propriétaires de leur résidence principale et ceux qui ne le sont pas. L'indicateur de Theil passe de 1,35 à 1,63 pour les non-propriétaires, alors qu'il est stable à 0,42 pour les propriétaires. Ces deux sous-populations ont des patrimoines de composition très différente : à l'inverse des propriétaires, le patrimoine des non-propriétaires est presque exclusivement composé de patrimoine financier – même si 11 % d'entre eux peuvent avoir d'autres actifs immobiliers comme une résidence secondaire. Ces évolutions différentes trouvent en partie leur source dans des modifications structurelles. En dix ans en effet, la

Encadré 3

Définitions et éléments méthodologiques

Patrimoine médian relatif

Pour une catégorie donnée, le patrimoine médian relatif est le patrimoine de cette catégorie, rapporté au patrimoine médian de l'ensemble des ménages.

Pouvoir explicatif d'un critère – Analyse économétrique de la variance

Pour quantifier l'effet des facteurs sociodémographiques sur le patrimoine, il est possible de mesurer leur impact sur le pourcentage de variance expliquée dans un modèle économétrique prenant en compte l'influence conjointe de tous les facteurs. Le

modèle « complet » vise à expliquer le montant du patrimoine (en logarithme) à partir d'un grand nombre de facteurs explicatifs. Ces facteurs comprennent, outre les facteurs évoqués plus haut, le niveau de diplôme de la personne de référence, le type de ménage (couple ou personne seule, avec ou sans enfants), ou des facteurs incidents qui ont pu conduire à une augmentation ou à une diminution du patrimoine, par exemple une plus-value immobilière. Le pouvoir explicatif d'un facteur donné est mesuré en calculant l'écart entre le pourcentage de variance expliquée sans ce facteur avec celui du modèle complet (figure 3).

Figure 3 - Pouvoir explicatif de différents critères

Variables explicatives	1992	2004
Caractéristiques sociodémographiques		
Revenu du ménage	11,1	9,3
Âge	6,9	5,2
Niveau social	2,6	1,6
Type de commune d'habitat	2,7	1,7
Type de ménage	1,7	0,6
Diplôme de la personne de référence	1,0	0,7
Existence d'un indépendant en activité	1,4	1,0
Existence de transferts reçus		
Héritages	0,9	1,8
Donations	1,4	2,1
Aides	0,2	n.e.
Heurs et malheurs du patrimoine		
Plus-values sur logement	1,0	3,9
Autres plus-values	n.e.	0,7
Chômage	0,5	0,7
Pertes en bourse	n.e.	0,2
Faillite	n.e.	0,3
Autres moins-values	0,2	0,6

Note : le pouvoir explicatif d'une variable se mesure en comparant le R² du modèle de régression complet, à celui du modèle sans la variable en question (R² du modèle complet – R² du modèle sans la variable) x 100 / R² du modèle complet.

Pour les deux enquêtes *Patrimoine* (1992 et 2004), le critère entraînant la perte de pouvoir explicatif la plus importante est le revenu, lorsqu'on enlève cette variable, la perte de pouvoir explicatif du modèle est de 9,3 % en 2004.

n.e. : non explicatif. D'autres variables ont été introduites dans les régressions, mais leur pouvoir explicatif est quasi nul ; elles ne figurent pas dans le tableau. Ces variables concernent l'existence de donations ou d'aides versées par le ménage, ainsi que des événements ayant pu affecter le patrimoine du ménage. Certaines variables en revanche sont explicatives une année donnée et figurent dans le tableau.

Sources : enquêtes *Actifs financiers 1992 et Patrimoine 2004*.

structure de la population ainsi que la structure des patrimoines par tranches de revenus, par tranches d'âge ou par catégories sociales se sont modifiées. Par exemple, les 40-60 ans

forment une part plus importante des ménages non propriétaires en 2004 qu'en 1992 (31 % contre 26 %). Chez les propriétaires, cette part n'a augmenté que de deux points,

passant de 41 % à 43 %. Parallèlement, les patrimoines moyens des propriétaires par tranches d'âge ont évolué plus modérément que ceux des non-propriétaires. ■

Pour en savoir plus

Arrondel L., Guillaumat-Tailliet F., Verger D., « Montants du patrimoine et des actifs : qualité et représentativité des déclarations des ménages », *Économie et statistique*, n° 296-297, p. 145 et suivantes, 1996.

Cordellier C., Missègue N., « Les disparités de patrimoine professionnel des indépendants », *Données sociales*, Insee, 1999.

Guillaumat-Tailliet F., Malpot J.-J., Paquel V., « Le patrimoine des ménages : répartition et

concentration », *Données sociales*, Insee, 1996.

Kessler D., Masson A., « Le patrimoine des Français : faits et controverses », *Données sociales*, Insee, 1990.

Lollivier S., Verger D., « Les comportements en matière d'épargne et de patrimoine », *Économie et statistique*, n° 202, septembre 1987.

Rougerie C., « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Données sociales*, Insee, 2002.

« Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 28, p. 81-106, Système statistique public, Insee, septembre 1999.

« Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses*, n° 19, p. 87-118, Système statistique public, Insee, 1998.

« Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, Insee, n° 296-297, 1996.